

Bien mener un entretien professionnel

La conduite des entretiens professionnels périodiques répond certes à une obligation légale, faisant l'objet de sanctions, mais constitue surtout un outil de bonne gestion des ressources humaines et permet d'assurer un management de qualité.

L'objectif de la formation est de revenir sur les grands principes applicables en la matière et de vivre une expérience de mise en situation permettant de simuler un entretien professionnel.

OBJECTIFS

S'approprier les bonnes pratiques : présentations des difficultés et écueils à éviter, accompagner les participants dans la conduite d'un entretien professionnel.

INTERVENANTS

Marie Vallon, Directrice des Affaires Sociales et Formation / Marie Guedeney, Juriste en droit social

Confédération des Grossistes de France (CGF)

PUBLIC CONCERNÉ

- DRH, DRS, RRS, RRH, juriste d'entreprise,
- Responsable QVT, etc.

PRÉ REQUIS :

Aucun prérequis n'est nécessaire pour le suivi de cette formation.

MODALITES ET DELAI D'ACCES A LA FORMATION

Jusqu'à 24 heures avant le début du module et en fonction des places restantes

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- études pratiques
- Mises en situation
- Réflexions de groupe
- Partage d'expérience
- Supports de formation remis

SUIVI ET ÉVALUATION

- Feuille d'émargement
- certificat réalisation
- Questions orales

PROGRAMME DE LA FORMATION

Cette formation est l'occasion de rappeler les obligations légales et la périodicité des entretiens professionnels afin de mieux les appréhender et d'identifier les obligations légales de l'entreprise et des salariés. L'objectif est de proposer une méthode efficace de conduite des entretiens professionnels, adaptée à la situation de chaque entreprise.

Chaque sujet abordé sera par conséquent adapté aux spécificités de l'activité ou de l'organisation de chaque entreprise afin de satisfaire au mieux aux besoins des participants et de leur permettre de déployer les modalités adéquates à leur entreprise.

1. Rappel du cadre légal et réglementaire applicable aux entretiens professionnels

- Typologie des entretiens
- Périodicité
- Objectifs recherchés pour chaque entretien
- Sanctions encourues

2. Mise en situation pratique

- Simulation d'entretiens professionnels
- Cas particulier des forfaits en jours

TARIFS

ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGF : 300 € HT

NON ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGF : 500 € HT

INSCRIPTIONS

CGF CAMPUS – 29-31 rue Saint-Augustin - 75002 Paris
01 44 55 35 00 – m.zolli@cgf-grossistes.fr

DATE
11 MAI 2023
de 9h30 à 13h00

Format mixte : présentiel /
distanciel

CGF Campus 31 rue Saint-
Augustin 75002 Paris

**BULLETIN
D'INSCRIPTION**

COORDONNEES

NOM DE L'ENTREPRISE _____

SECTEUR D'ACTIVITE _____

FEDERATION DE RATTACHEMENT _____

NOM _____ PRENOM _____

FONCTION _____

ADRESSE _____

CP _____ VILLE _____

TELEPHONE _____ TELECOPIE _____

E-MAIL _____

CCN APPLIQUEE : ☐ 3044 ☐ 3100 ☐ Autre, laquelle : _____

NUMERO SIREN _____

ASSISTERA à la journée de formation : « **Bien mener un entretien professionnel** » le **11 mai 2023** - **format mixte / présentiel - distanciel** :

☐ en présentiel ☐ en distanciel

(Pour toute question concernant l'accessibilité de la formation aux personnes handicapées merci de se référer à la rubrique « à propos » <http://www.cgfcampus.fr/>)

Préalablement à la session de formation, merci de bien vouloir renvoyer
votre bulletin d'inscription accompagné du règlement correspondant ou de l'accord de prise en charge par votre OPCO :

- soit, pour les formations sur **une demi-journée (9h30-13h00)** Merci de cocher le montant vous concernant:

☐ **300,00 Euros HT (360,00 TTC) par formation (prix adhérent)**

ou

☐ **500,00 Euros HT (600,00 TTC) par formation (prix non adhérent)**

Quelles sont vos attentes en inscrivant votre salarié à cette formation ?

FINANCEMENT (MERCI DE COCHER LES CASES CI-DESSOUS VOUS CORRESPONDANT)

☐ Votre budget de formation est géré par un organisme collecteur (OPCO) :

☐ Dans l'hypothèse où il s'agit de **l'OPCO AKTO** (anciennement Intergros - AKTO accompagne 32 branches professionnelles dans leur stratégie de développement des compétences dont la branche du commerce de gros), le bulletin d'inscription est à renvoyer dûment renseigné, signé et comportant le tampon de la société à Mme Mezenen Zolli.

(Plus besoin de convention de formation, votre bulletin d'inscription servira de convention auprès d'Akto).

☐ Dans l'hypothèse où l'entreprise relève d'un autre OPCO que AKTO, il faut qu'elle s'assure de la prise en charge auprès de son OPCO, puis renseigne le bulletin d'inscription à renvoyer directement à Madame Mezenen Zolli.

Merci de nous indiquer les coordonnées de votre organisme de formation.

NOM DE L'ORGANISME _____

NOM DU RESPONSABLE DU DOSSIER _____

ADRESSE _____

CP _____ VILLE _____

TELEPHONE _____ E-MAIL _____

OU

☐ Vous gérez vous-même votre budget de formation

DATE :

NOM :

SIGNATURE :

TAMPON DE LA SOCIETE :

Toute annulation intervenant moins de 10 jours avant la date du stage entraînera la facturation à l'entreprise de 30% des frais d'inscription. Toute annulation intervenant moins de 48 heures avant la date du stage entraînera la facturation complète des frais d'inscription à l'entreprise. CGF Campus se réserve le droit d'annuler ou de reporter les stages dont l'effectif serait insuffisant.